

Chambre implantable et Pompe à morphine

Public concerné

Infirmier(e) Diplômé d'Etat

Prérequis : Aucun

Accessibilité

Personne en situation d'handicap,
nous contacter

Durée : 7h

Horaire : 9h-16h30

Lieu : salle du Centre Hospitalier
d'Auch

Nombre maxi de participants :
10

Dates :

8 mars 2021
15 novembre 2021

Tarif CHA : sans objet

Tarif Extérieur :
100€/jour/personne

Modalités déroulement :

présentiel

Type de stage : Inter

DPC : Non

Délais d'accès : nous contacter si
déploiement dans votre structure en
intra

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Mettre en œuvre une prescription de pompe PCA
- Mettre en œuvre une prescription nécessitant l'utilisation de la chambre implantable (PAC) d'un patient
- Reconnaître les règles de bonnes pratiques d'usage des pompes PCA et PAC
- Initier auprès du patient une éducation thérapeutique sur le bon usage de la pompe PCA

Programme

- ✓ **Bonnes pratiques d'usage d'une chambre implantable – 1/2 journée**
 - » Recommandation d'utilisation de la chambre implantable
 - » Manipulation sur mannequin
 - » Échanges sur les pratiques
- ✓ **Bonnes pratiques d'usage des pompes à morphine – 1/2 journée**
 - » Calculs de dose, préparation, programmation
 - » Manipulation de pompes
 - » Notions d'ETP (patient et entourage)
 - » Échanges sur les pratiques

Intervenants

IDE chimiothérapie, IDE Équipe mobile douleur et soins palliatifs

Contact pédagogique

douleur@ch-auch.fr

Indicateur de résultat

De 01/2017 à 03/2021 :

10 agents formés

80% très satisfaits

20% satisfaits

Renseignement et inscription

✉ formation@ch-auch.fr

SIAMES Chantal

☎ 05 62 61 31 23

CLEMENTE Stéphanie

☎ 05 62 61 36 60

Méthodes, moyens et supports pédagogiques

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques interactives et comprend une alternance d'apports de connaissances, de travail en ateliers, et de mise en pratique sur logiciel privilégiant les échanges au sein du groupe de formés.

Modalités d'évaluation et validation

Cette formation fait l'objet d'une double évaluation en fin de formation : sur la satisfaction des formés concernant l'atteinte des objectifs, sur les connaissances acquises et l'amélioration des pratiques (Quizz).

Sanction de la formation dispensée

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation précisant les compétences acquises.